

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2022

CHOIX DU NOM ISSU DE LA FILIATION - (N° 4921)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 32

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 6, substituer au mot :

« requis »

le mot :

« exigé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La qualité du discernement d'un adolescent de plus de treize ans laisse à penser qu'il est en mesure de donner son avis sur une question qui concerne son identité. Son consentement personnel n'est pas que requis, il est à exiger. C'est le sens de cet amendement.